

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 7 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi sept décembre deux mil vingt à dix-neuf heures, salle de la mairie de Sancergues, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Raphaëlle BAGNOLATI, Aurélien BORDINAT, Caroline GANIER, Jean-Pierre PERNEL, Pascal BOYELDIEU, Patrick TUFFIER, Robert LEPOIX, Samuel LECAS

Absents excusés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Antonia SINGER donne pouvoir à Isabelle RICHARD

Mme Raphaëlle BAGNOLATI est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de retirer de l'ordre du jour, le point suivant:

- ✓ Participation financière des communes participantes au prix du ticket de cantine (annule et remplace la délibération n°52 du 21/09/2020)

Monsieur le maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant:

- ✓ Projet construction complexe scolaire : tranche 2

PROJET CONSTRUCTION COMPLEXE SCOLAIRE : TRANCHE 2

Après la présentation de l'architecte du projet de construction du complexe scolaire au conseil municipal ainsi que du plan de financement prévisionnel (tranche 2) par Sem Territoria (AMO), monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dernier.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide :

Votants : 15 Pour : 14 Contre 1 Abstention : 0

- ✓ d'approuver le coût prévisionnel de l'opération (tranche 2) d'un montant de 1.070.569,76 TTC ;
- ✓ d'approuver le plan de financement ci-dessous proposé ;
- ✓ d'autoriser monsieur le maire à solliciter les subventions pour ces opérations auprès de tous les partenaires financiers.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

Autofinancement et emprunts :	250.434,76€
Subvention DETR ou DSIL :	500.000,00€
Subvention Région :	78.519,00€
Subvention Département :	66.000,00€
FCTVA :	175.616,00€
TOTAL	1.070.569,76€

DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, vu le budget de la commune, monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2020 :

- Dépense d'investissement
 - Article 2051 : + 2 388€
 - Article 2111 : + 900€
 - Article 238 : - 3 288€
- Dépense de fonctionnement :
 - Article 6713 : +200€
 - Article 6475 : - 200€

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise cette décision modificative.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE CHARENTONNAY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité des présents, d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de Charentonnay pour l'achat de deux sapins de Noël s'élevant à 56€. Vente organisée par les écoles de Sancergues et Charentonnay dont les bénéfices serviront à financer les coopératives scolaires des trois écoles.

QUESTIONS DIVERSES

- **Devis Deneuve** : pour l'abattage d'épicéas est à étudier mais dans un premier temps il faut s'assurer que ces arbres sont bien sur le domaine communal et non sur un terrain privé.
- **Sondage agenda ou bulletin municipal** : c'est le bulletin municipal qui est privilégié par rapport à l'agenda.
- **Logo papier entête mairie** : toujours en cours d'étude.

- **Cyclocross** : prévu en décembre est annulé compte-tenu du contexte actuel, il est proposé à la fédération d'être reporté en janvier 2021 (sous réserve d'accord pour la reprise des activités des seniors) et suivant l'état du Marais (Vauvise).
- **SIRVA** : réunion d'information avec les représentants du syndicat est programmée le mercredi 6 janvier 2021 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Prochaine séance du conseil municipal, lundi 25 janvier 2021 à 19h.